

DÉPARTEMENT : MOSELLE
COMMUNE :
DANNE ET QUATRE VENTS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 23 FÉVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 13
Absents : 6

Date de convocation
16/02/2026

Date d'affichage
/2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois février à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc JACOB, maire**.

Membres présents : Jean-Jacques SCHEFFLER, Jean-Jacques QUIRIN, Alain VALENTIN, Nathalie LOZITO-URBES, Myriam BENZIDOUR, Michel JULLIENNE, France MALYK, Sylvain SCHEFFLER.

Absents excusés : Laetitia BAE, Dolorès BRUA, André DIEBOLD, Christelle FRITSCH, Fabrice SANTIAGO, Lionel WATZKY.

Secrétaire de séance : Michel JULLIENNE

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 00.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N°1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2141-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le Conseil Municipal en début de chaque séance. Sur proposition de Monsieur le maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne M. Michel JULLIENNE.

/

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N°2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JANVIER 2026

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ne faisant l'objet d'aucune observations, est adopté à l'unanimité des membres présents.

/

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N°3 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNÉE 2025

Sous la présidence de M. Alain VALENTIN, adjoint au maire et vice-président de la commission des finances, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs de l'exercice 2025 présenté par Monsieur le maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

Budget principal :

- **455 333.57 €** en dépenses de fonctionnement et **547 642.35 €** en recettes de fonctionnement, soit un excédent de **92 308.78 €**

- **176 202.22 €** en dépenses d'investissement et **80 966.80 €** en recettes d'investissement, soit un déficit de **95 235.42 €**

Budget eau :

- **4 959.03 €** en dépenses de fonctionnement et **17 105.63 €** en recettes de fonctionnement, soit un excédent de **12 146.60 €**

- **3 107.82 €** en dépenses d'investissement et **4 959.03 €** en recettes d'investissement, soit un excédent de **1 851.21 €**.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°4 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Budget principal

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif 2025,

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de **166 077.68 €**,

Les restes à réaliser étant de **12 000 €** en dépenses et **0 €** en recettes, le besoin de financement est de **0 €** ;

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice de **504 650.03 €**

	Résultat de clôture 2024	Résultat exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	261 313.10 €	- 95 235.42 €	166 077.68 €
Fonctionnement	412 341.25 €	92 308.78 €	504 650.03 €
Total	673 654.35 €	- 2 926.64 €	670 727.71 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement

- Affectation obligatoire en réserve (compte 1068) correspondant au besoin de financement : **0 €**
- Solde disponible de l'exercice 2025 + 2024 (reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement) : **504 650.03 €**

Affectation du résultat d'investissement

- Solde disponible de l'exercice 2025 + 2024 (reprise ligne 001 en recettes d'investissement) : **166 077.68 €**

Budget eau :

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif 2025,

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de **88 232.45 €**,

Les restes à réaliser étant de **0 €** en dépenses, le besoin de financement est de **0 €** ;

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice de **164 863.27 €**

	Résultat de clôture 2024	Résultat exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	86 381.24 €	1 851.21 €	88 232.45 €
Fonctionnement	152 716.67 €	12 146.60 €	164 863.27 €
Total	239 097.91 €	13 997.81 €	253 095.72 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement

- Affectation obligatoire en réserve (compte 1068) correspondant au besoin de financement : **0 €**
- Solde disponible de l'exercice 2025 + 2024 (reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement) : **164 863.27 €**

Affectation du résultat d'investissement

- Solde disponible de l'exercice 2025 + 2024 (reprise ligne 001 en recettes d'investissement) : **88 232.45 €**

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N°5 : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DU ROTH SECTION 3, PARCELLE 247**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que M. Senat MEHMED, domicilié 18 rue Paul Jehl 67120 MOLSHEIM, s'est porté candidat à l'acquisition d'un terrain à bâtir rue du Roth.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de vendre à M. Senat MEHMED les terrains cadastrés comme suit, en vue d'y édifier une maison à usage d'habitation

Section	Parcelle	Surface (ares)
3	247	7.62
TOTAL		7.62

La vente est consentie au prix de 7 000.00 € l'are TVA comprise (dont 1 309.00 € TTC de PVR), soit une somme totale de 53 340.00 € TTC (cinquante-trois mille trois-cent quarante euros).

La somme de 43 365.42 € (5 691.00 € de l'are x 7.62 ares = 43 365.42 €, quarante-trois mille trois-cent soixante cinq euros et quarante-deux cents) sera à verser par l'acquéreur au notaire Maître Mickaël SOHET 67120 MOLSHEIM le jour de la signature de l'acte portant transfert de propriété.

La PVR, soit 1 309.00 TTC x 7.62 ares = 9 974.58 € (neuf mille neuf-cent soixante quatorze euros et cinquante-huit cents) sera inscrite dans le permis de construire et sera à payer après l'accord du permis de construire. Ce prix s'entend TVA comprise.

- PRÉCISE que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le maire pour la signature des pièces afférentes à ce dossier.

/

N° ordre	OBJET
1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2026
3	Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'année 2025
4	Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025
5	Vente d'un terrain communal rue du Roth section 3, parcelle 247

Membres présents : Jean-Jacques SCHEFFLER, Jean-Jacques QUIRIN, Alain VALENTIN, Nathalie LOZITO-URBES, Myriam BENZIDOUR, Michel JULLIENNE, France MALYK, Sylvain SCHEFFLER

Jean-Luc JACOB, Maire	
Michel JULLIENNE, secrétaire de séance	